

**APIGQ**

Association professionnelle  
des **ingénieurs** du **Gouvernement**  
du Québec

# SE DONNER L'EXPERTISE POUR CONSTRUIRE L'AVENIR



15 octobre 2021



*Document de réflexion se faisant la voix des ingénieurs du Gouvernement du Québec dont l'objectif est de contribuer positivement au débat sur la façon dont nous concevons et administrons nos infrastructures publiques.*

*L'APIGQ rassemble plus de 1770 ingénieurs de la fonction publique québécoise répartis dans plus de 25 ministères et organismes.*

## **À propos de la démarche**

Alors que les investissements en infrastructure sont appelés à atteindre des sommets historiques pour répondre aux impératifs de relance économique, les ingénieurs du Gouvernement du Québec souhaitent alimenter la réflexion et devenir des partenaires de premier plan afin que les ambitions du Gouvernement en matière d'infrastructure puissent être atteintes sans encombre.

Bien que les membres de l'APIGQ soient présentement en négociation, il faut interpréter ce document de propositions comme une volonté de rendre le Québec plus efficace et plus rigoureux dans la gestion des travaux publics et non pas simplement comme un instrument de

négociation de travail. Nous souhaitons aborder les questions fondamentales sur la gestion de l'ingénierie au ministère des Transports (MTQ) et au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

En étant sur la ligne de front au quotidien, nous espérons que le Gouvernement du Québec pourra être à l'écoute de nos recommandations et ne répètera pas les erreurs du passé. Nous avons aujourd'hui l'opportunité de rectifier les problèmes au MTQ une fois pour toutes afin d'améliorer l'efficacité de la réalisation des travaux et la probité de nos processus.

Prenez note que l'essentiel des recommandations exposées dans ce document prennent source auprès du rapport du Comité paritaire présidé par l'Honorable Paul-Arthur Gendreau, juge à la Cour d'appel du Québec de 1986 à 2010 et ancien sous-ministre associé au ministère de la Justice. Ce comité avait pour mandat d'étudier et de remettre des recommandations sur l'expertise, l'attraction et la rétention des ingénieurs dans la fonction publique. L'Honorable Gendreau a remis son rapport et ses recommandations au Gouvernement du Québec le 15 mai 2019. Celui-ci n'a pas été rendu public à ce jour.

## Une consternation qui ne peut plus être ignorée

D'emblée, nous sommes dans l'obligation d'établir un constat de base. Un fait qui constitue la prémisse de nos recommandations et qui fait consensus parmi les experts et la classe politique – du moins jusqu'à leur arrivée au Gouvernement.

### Une problématique organisationnelle

Le déséquilibre entre le secteur privé et le secteur public est tel que le Gouvernement est vulnérable face aux firmes de génie et aux entrepreneurs<sup>1</sup>. Les carences sur le plan des ressources humaines – en termes de compétences ou de nombre – entravent notre capacité à préparer les projets<sup>2</sup>, à encadrer les firmes externes<sup>3</sup> et à déceler la collusion<sup>4</sup>. Nous vivons désormais une dépendance dangereuse envers l'expertise externe qui a grandement augmenté le prix de nos infrastructures<sup>5</sup> et réduit leur qualité. Si la tendance lourde à l'impartition était à l'origine une décision politique consciemment prise, aujourd'hui, le recours massif au secteur privé s'impose au Gouvernement afin de lui permettre de combler son déficit d'expertise en ingénierie. Depuis, nous avons compris l'ampleur des problèmes que cela pouvait provoquer.

**La réalité est la suivante : la perte de l'expertise interne du Gouvernement en matière d'ingénierie met en péril la capacité de l'État d'adéquatement administrer et investir dans ses infrastructures publiques.**

Les Québécois ont entendu les multiples appels à l'action exprimés par des personnalités crédibles. Ils ont d'abord pris connaissance du problème grâce aux conclusions de la Commission d'enquête Johnson sur l'écroulement du viaduc de la Concorde en 2007, puis nous avons entendu les durs constats du rapport Duscheneau en 2011, puis ceux de la Commission Charbonneau en 2015. Depuis, les rapports du Vérificateur général du Québec qui établissent les mêmes constats s'additionnent et sont ignorés systématiquement. La problématique est bien documentée et les conséquences graves pour le Québec sont multiples. Il est donc complètement surréaliste et consternant que la situation n'ait guère changé depuis. Nous devons collectivement effectuer un examen de conscience sur notre réelle capacité à réformer nos organisations publiques.

<sup>1</sup> Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction. (Novembre 2015). *Rapport final*, Tome 2, p. 457

<sup>2</sup> Comité d'experts indépendants sur la programmation mandaté par le ministère des Transports. (2018). *Avis sur la programmation initiale 2018*, p. 5

<sup>3</sup> Vérificateur général du Québec (juin 2017). *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2017-2018 – Audit particulier (partie 2) – MTMDET : gestion contractuelle*, p. 11

<sup>4</sup> Unité anti-collusion au ministère des Transports. (Septembre 2011). *Rapport de l'Unité anti-collusion au ministre des Transports du Québec*, Jacques Duchesneau, p. 46

<sup>5</sup> Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction. (Novembre 2015). *Rapport final*, Tome 2, p. 457

## **Une culture organisationnelle au MTQ qui n'a jamais réellement voulu changer**

Toutes les tentatives pour renforcer l'expertise en génie du Gouvernement ont été vouées à l'échec. Trop peu, trop tard. En réponse à l'indignation de la classe politique et des Québécois, la fonction publique au MTQ et au Trésor s'est contentée de réformes administratives et de changements essentiellement cosmétiques : des réponses bien faibles à un grave problème. À terme, les forces de l'inertie ont toujours supplanté les acteurs de changement. Après plus de dix ans de crise au MTQ, il est inconcevable que l'expertise interne en ingénierie soit tout aussi vulnérable. En fait, la situation s'est détériorée depuis 2011. Le rôle des ingénieurs du MTQ s'est encore amoindri et dévalorisé. Aujourd'hui, l'ingénieur responsable de la supervision d'un projet d'infrastructure porte le titre officiel de "Chargé d'activités". Un titre qui est évocateur de sa capacité réelle à s'imposer et à diriger la destinée des projets. Pour le Gouvernement, l'ingénieur est, au plus, un fonctionnaire attitré à la gestion bureaucratique des contrats octroyés aux firmes de génie-conseil.

Avec des investissements sans précédent projetés à 135 milliards pour le maintien et le développement des infrastructures publiques pour 2021-2031, nous avons le devoir de sonner l'alarme sur l'état de notre expertise et sur notre réelle capacité à affronter les vagues de travaux à venir. Il serait irresponsable d'entamer autant de chantiers d'infrastructures sans avoir au préalable restauré l'expertise interne au Gouvernement.

## **Les conditions favorables sont maintenant réunies**

Nous sommes conscients que toute réforme d'un ministère est complexe et que d'effectuer d'importants changements politiques n'est pas une manœuvre aisée. L'exode de l'expertise en génie s'est entamé au début des années 2000 et s'est accentué depuis. Renverser la tendance et restaurer un niveau décent d'expertise exigera assurément plusieurs années. Toutefois, une combinaison de facteurs nous porte à croire qu'un grand chantier pour reconstruire notre expertise en génie est maintenant possible.

### **Enfin une réponse aux enjeux administratifs**

D'une part, les différentes tentatives passées d'aborder cet ambitieux sujet se sont toujours butées à une ambiguïté inhérente à la définition de l'expertise. La démarche pour mesurer l'état précis de l'expertise interne d'un gouvernement et ensuite déterminer les critères pour la restaurer n'est pas une opération binaire. Les définitions, les comparaisons et les calculs sont sujets à des interprétations différentes et nuancées. Même si les acteurs de la fonction publique pouvaient admettre la problématique sur le fond, s'engager dans une réelle démarche de restauration de l'expertise n'a jamais pu être envisagé concrètement puisque les études manquaient.

Fort heureusement, aujourd'hui, nous pouvons compter sur le rapport du *Comité paritaire sur l'expertise, l'attraction et la rétention des ingénieurs dans la fonction publique* déposé le 15 mai 2019. Devant les nombreuses impasses sur la question de l'expertise, le Gouvernement du Québec et l'APIGQ ont mandaté l'Honorable Paul-Arthur Gendreau, juge de la Cour d'appel du Québec de 1986 à 2010, pour définir les lacunes d'expertise interne, trancher sur

les questions techniques et émettre des recommandations sur la démarche à emprunter pour reconstruire notre savoir-faire en génie.

**Il s'agit de l'étude sur l'expertise du Gouvernement en matière de génie la plus exhaustive jamais réalisée à ce jour.**

Les travaux du Comité ont été d'une ampleur remarquable. Plus de quatorze jours d'audition ont été nécessaires afin d'entendre l'ensemble des témoignages d'experts pertinents pour le dossier, notamment les plus hauts gestionnaires de la fonction publique, des économistes, des experts en rémunération et des actuaires. Au terme de l'exercice, plus de 140 documents ont été déposés au comité et il aura fallu plus de 9 mois pour soumettre le rapport final.

Ainsi, pour la première fois, un rapport crédible et indépendant montre la voie. Nous proposons de tout mettre en œuvre pour y donner suite dans les meilleurs délais. Les ingénieurs de la fonction publique québécoise feront tous les efforts et les ajustements nécessaires pour remettre l'expertise au centre de nos priorités. Nous appelons le Gouvernement à mettre en œuvre les recommandations du rapport Gendreau.

### **Pour réussir la relance économique, il faut reconstruire notre expertise en génie**

Deuxièmement, à la suite de la crise sanitaire que nous vivons, les représentants du Gouvernement ont maintes fois évoqué que les infrastructures publiques seront une partie centrale de la relance économique du Québec. L'importance des investissements en infrastructure à venir nécessitera impérativement un renforcement de l'expertise en génie du Gouvernement

du Québec. Sans une planification interne rigoureuse et un encadrement adéquat des travaux, les erreurs du passé risquent de se répéter : retour à la collusion, dépassements de délais et de coûts, incidents environnementaux, inflation artificielle des soumissions, baisse de la qualité des travaux et, dans le pire des cas, une augmentation des risques que les infrastructures portent atteinte à la sécurité des Québécois.

Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter de tels risques. Les dérapages du MTQ lors des dernières années sont bien connus et documentés. Depuis les conclusions de la Commission d'enquête sur l'effondrement du viaduc de la Concorde, les témoignages et les recommandations d'experts s'accumulent et convergent tous dans la même direction.

**Agir de façon responsable dicte d'investir dans la restauration de notre expertise en génie avant d'effectuer des investissements records dans nos infrastructures.**

Pour les ingénieurs du Gouvernement du Québec, il serait inconcevable de se lancer dans une ronde aussi importante de travaux publics sans avoir appliqué les principales recommandations de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction qui exigeaient explicitement d'accroître l'expertise interne au ministère des Transports du Québec.

### **Une main tendue au Gouvernement pour accélérer les travaux**

Troisièmement, les ingénieurs du Gouvernement du Québec sont profondément animés par le service public. C'est par conviction qu'ils choisissent d'œuvrer pour les Québécois et

ils méritent toute la confiance et le respect de nos décideurs publics. Aujourd'hui, nous entendons l'appel du Gouvernement du Québec d'accélérer la planification et la réalisation des travaux d'infrastructure. Nous sommes bien conscients que le *Projet de loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* (PL 66) vient répondre aux impératifs de la reprise économique et, ultimement, aux plus grands intérêts des Québécois.

Nous souhaitons œuvrer de pair avec le Gouvernement à la mise en œuvre de cette grande orientation et nous sommes convaincus que nous pouvons grandement faciliter les bénéfices du projet de loi. Au quotidien, les ingénieurs sont témoins de lacunes dans nos processus et de lourds délais dans nos procédures ou de nos décisions qui freinent grandement l'efficacité du Gouvernement à réaliser ses travaux. Nous voulons corriger ces problèmes également. Nous proposons notre pleine collaboration pour nous assurer que la gestion des infrastructures au Québec soit plus rapide et plus efficiente.

### **Plus rapide à l'interne**

De plus, un projet d'infrastructure effectué par des ingénieurs du Gouvernement se réalise beaucoup plus rapidement qu'un projet confié à l'externe, aux firmes de génie-conseil. Lorsqu'un projet est effectué en sous-traitance, il faut prévoir plusieurs mois de délais à chacune des étapes du mandat, du fait du laborieux processus pour octroyer les contrats. Chaque fois, il faut plusieurs semaines pour publier l'appel d'offres et celui-ci est précédé par trois ou quatre vérifications administratives. Ensuite, il faut mettre en place des comités de sélection et, bien souvent, nous devons recommencer les processus pour cause d'irrégularités ou de manque de soumissionnaires. Avec le recours aux firmes de génie-conseil, nous imposons

aux ministères une charge administrative très significative les contraignant à mettre en attente les projets pour de longues périodes. À terme, les délais supplémentaires pour un projet effectué à l'externe peuvent aisément cumuler plus de trois années.

Ainsi, faire des travaux à l'interne est synonyme de travaux réalisés plus rapidement et avec plus d'agilité. Ceci est une évidence pour quiconque qui analyse les processus, mais, malheureusement, cette réalité peine à se faire comprendre par les gestionnaires au Gouvernement. Encore aujourd'hui, faute d'expertise, le MTQ accorde une confiance aveugle aux firmes de génie-conseil et sclérose volontairement sa propre capacité à réaliser ses projets d'infrastructure. Malheureusement, cette tendance se dessine également dans les autres ministères du Gouvernement qui emploie des ingénieurs, notamment à l'Environnement et aux Affaires municipales.

## **Recommandation 1 - accroître la présence des ingénieurs du Gouvernement dans toutes les phases de la réalisation des projets**

Cette première recommandation est la plus déterminante pour reconstruire notre expertise en matière d'ingénierie et pour accélérer la réalisation de nos travaux. Il s'agit du socle fondamental sur lequel s'appuient tous les constats et propositions effectués par les experts, les commissions d'enquête et les vérificateurs généraux du Québec.

Nous devons augmenter significativement la part des projets d'infrastructure effectuée à l'interne, par les ingénieurs du Gouvernement du Québec. En faisant de la sorte, nous réduisons

notre dépendance face aux entreprises de génie-conseil, nous réduisons les coûts, nous éliminons les délais administratifs, mais surtout, nous reconstruisons notre expertise interne. C'est en étant sur le terrain et en réalisant des projets que les ingénieurs acquièrent cette expertise tant convoitée et qui manque cruellement au Gouvernement. À force de réaliser des travaux, nos ingénieurs seront plus aptes à comprendre les nouvelles réalités du génie et de la construction, ils pourront effectuer de meilleures estimations et pourront mieux surveiller l'évolution des chantiers.

Malheureusement, encore aujourd'hui, le Gouvernement confine ses ingénieurs à des tâches administratives. Nous laissons le secteur privé former sa relève et accroître son expertise. Nous devons renverser cette tendance. Trop longtemps, nous avons relégué nos ingénieurs à des fonctions cléricales, limitant leur apport à autoriser le paiement de factures des firmes de génie-conseil et des entrepreneurs. Ainsi, le contrôle gouvernemental des travaux publics est devenu perméable aux impératifs du marché, aux abus de l'entreprise privée et ne permet pas une planification optimale.

Devant un tel déséquilibre, la capacité réelle du Gouvernement à se protéger devant les abus potentiels du secteur privé est des plus vulnérables. Nous déplorons que nos ingénieurs ne soient que les intermédiaires passifs entre les objectifs gouvernementaux et l'entreprise privée. La structure organisationnelle qui s'est institutionnalisée au sein du Gouvernement est en complète dichotomie avec les objectifs légitimes d'assurer une meilleure planification stratégique et un contrôle des coûts rigoureux de la gestion des infrastructures.

## Capacité d'attraction

**La réalité est fort simple : c'est avec de bons projets que nous recrutons de bons ingénieurs.**

Non seulement la réalisation de mandat à l'interne renforcerait notre expertise, mais elle nous permettrait de grandement améliorer l'attraction d'ingénieurs seniors. Comme dans bien des secteurs, les candidats talentueux et expérimentés sont fortement sollicités et le fardeau de démontrer que le poste pourra répondre à leurs aspirations incombe à l'employeur. À ce jeu, le Gouvernement du Québec en paie le prix cher puisqu'il est incapable de recruter des ingénieurs avec expérience. Mais au-delà du salaire, l'ingénieur est à la recherche de défis et d'accomplissement. Il souhaite se réaliser professionnellement et cherchera un employeur qui pourra lui procurer des mandats d'envergure. Dans ce créneau, le Gouvernement est choyé : les grands projets sont nombreux. Nous pourrions utiliser le prestige de ces ambitieux projets pour recruter parmi les meilleurs candidats de la profession, mais encore faut-il que nous conservions la réalisation de ces projets à l'interne.

Aujourd'hui, en 2021, nous ne comprenons toujours pas l'obstination et l'incapacité du Gouvernement du Québec à confier autant de travaux de génie à l'externe. Avec toutes les crises de confiance que les Québécois ont vécues et avec les recommandations répétées des experts, nous croyons qu'il est maintenant temps d'agir concrètement pour reconstruire notre expertise et cela passe impérativement par un rééquilibrage des travaux effectués à l'interne plutôt que confiés au secteur privé.

Nous croyons qu'il faut instaurer un comité de réappropriation de l'ingénierie. Évidemment cela prendra du temps, plusieurs années, voire plusieurs décennies, mais nous devons entamer le processus et adopter une stratégie en ce sens. Nous devons analyser les catégories de travaux, cibler ceux qui sont récurrents et rapatriables à l'interne, nous donner des objectifs quantifiables et mettre en place des moyens pour assurer le transfert de l'expertise.

## **Recommandation 2 - Maintenir l'objectif d'attirer et d'embaucher des ingénieurs de haut niveau**

Contrairement à la perception populaire, établir une politique de rémunération n'est plus aujourd'hui un exercice arbitraire et seulement le résultat d'un rapport de force entre la partie patronale et la partie syndicale. Il faut déterminer le point d'équilibre afin de pouvoir compter sur une main-d'œuvre suffisante et sur l'expertise nécessaire pour réaliser les objectifs d'une organisation - en l'espèce, la saine gestion et réalisation des travaux d'infrastructure. L'enjeu essentiel renvoie au recrutement et à la rétention. À l'évidence, le Gouvernement a échoué à atteindre une politique de ressources humaines viable en matière d'ingénierie.

**« Les difficultés de recrutement sont connues et récurrentes. »**

Le président du Comité sur l'expertise,  
l'Honorable Paul-Arthur Gendreau.

Dans la foulée des constats du rapport Duchesneau, le MTQ s'est donné pour mission de recruter un plus grand nombre d'ingénieurs pour accroître son expertise. Ainsi, en 2012, le MTQ comptait 585 ingénieurs, alors qu'il en dénombre aujourd'hui 1062. Une augmentation

significative, mais qui n'a d'aucune façon corrigé le grave problème d'expertise. Il y a aujourd'hui autant de mandats confiés aux firmes de génie-conseil pour la même quantité de travaux à effectuer annuellement, et ce malgré le nombre d'ingénieurs au MTQ ayant presque doublé. Pourquoi ? Parce que l'expertise ne se mesure pas en nombre d'ingénieurs, mais par l'expérience de travail. En grande majorité, les ingénieurs au MTQ sont âgés de 35 ans ou moins. Seulement 15 % de nos ingénieurs ont plus de 45 ans. Avec les politiques salariales du Gouvernement, nous sommes tout simplement incapables de restaurer notre expertise interne. À titre d'exemple, en 2019-2020, sur les 131 embauches d'ingénieurs effectuées au Gouvernement, 41% d'entre eux étaient des candidats à la profession (c.-à-d. des stagiaires) et seulement 14% cumulaient plus de 10 ans d'expérience. Il est donc facile de comprendre pour quelle raison notre dépendance à l'expertise du secteur privé demeure aussi troublante et alarmante.

## **Recommandation 3 - Réconcilier la vision qu'a le Gouvernement envers ses ingénieurs avec les principes de la responsabilité et de l'autonomie professionnelle**

Les ingénieurs du Gouvernement du Québec sont d'abord et avant tout des ingénieurs, avant d'être des fonctionnaires de l'État. En étant membres de l'Ordre, ils ont des obligations déontologiques rigides et des devoirs inaliénables au regard de la sécurité du public. Ces obligations ont préséance sur les règles de gouvernance de la fonction publique et ils ne peuvent accepter qu'une organisation porte atteinte aux principes qui encadrent l'exercice de leur profession. Lorsque le Gouvernement procède à l'embauche d'ingénieurs, il ne peut

faire abstraction du fait que ces employés agissent avec une indépendance et une responsabilité professionnelle imputable à la Loi sur les ingénieurs, au Code des professions et aux nombreux règlements relatifs à l'encadrement de l'exercice de la profession, notamment le Code de déontologie des ingénieurs.

Malheureusement, la culture organisationnelle qui s'est installée dans les quinze dernières années au MTQ et dans plusieurs autres ministères du Gouvernement minimise le statut et les obligations des ingénieurs. Il y a une volonté claire de réduire le rôle des ingénieurs dans la gestion des travaux publics. La liste de ces manifestations administratives est longue, mais elle n'est pas tolérable, voire même illégale, lorsque les directives du Gouvernement provoquent des conflits de loyauté entre leur rôle de fonctionnaire docile et leur responsabilité professionnelle à titre d'ingénieur.

### **Des mandats qui respectent la déontologie**

Pour garantir le respect de la responsabilité et de l'autonomie professionnelle des ingénieurs du Gouvernement du Québec, il y a de profonds changements à implémenter. D'une part, les notions de mandats clairs et leurs acceptations sont présentement bafouées. Le principe est pourtant fondamental pour assurer la sécurité du public : un ingénieur se doit d'accepter un mandat d'ingénierie seulement s'il a la compétence et les connaissances pour l'accomplir. Or, au Gouvernement, il n'y a aucun profil de compétence, aucun mandat clair et l'acceptation est arbitraire et discrétionnaire à un gestionnaire qui n'est pas ingénieur. Évidemment, cette situation doit changer. Il est nécessaire de faire l'inventaire de l'expertise disponible à l'interne, que nous ayons la capacité de mesurer les compétences de nos ingénieurs et d'attribuer les mandats en respectant les obligations déontologiques.

Nous croyons que ces mandats se doivent d'être écrits, d'une part, parce que c'est ce qu'édicte les bonnes pratiques en ingénierie, mais surtout parce que cela met un terme aux mandats aléatoires, malléables et au manque d'imputabilité persistant. Il faut qu'il y ait des traces écrites des décisions prises par les gestionnaires au nom du respect de la responsabilité professionnelle.

### **De la formation pour reconstruire et préserver l'expertise nécessaire à la profession**

Les pratiques en ingénierie sont constamment en évolution. Pour parvenir à demeurer en maîtrise des plus récents développements de la pratique, il est primordial de miser sur un développement interne du savoir-faire, et sur des plans de formation ambitieux. Cela est d'autant plus nécessaire que le grave déficit d'expertise du MTQ en ingénierie est reconnu par tous les intervenants crédibles sur la question. Or, les budgets de formation pour les ingénieurs du Gouvernement sont manifestement inadéquats face à l'importance de leur rôle dans la gestion contractuelle. Aujourd'hui, chaque ingénieur peut bénéficier d'une enveloppe de formation annuelle de 950\$. Toutefois, il faut déduire de cette somme le salaire de l'employé en formation et les frais logistiques pour assister à la formation. Une fois les déductions faites, l'ingénieur ne bénéficie que d'un laconique 300 \$ par année pour se former aux nouvelles pratiques en génie; un budget inadéquat ne donnant pas accès aux formations nécessaires pour le maintien des aptitudes professionnelles.

Nous demandons que 2 % de notre masse salariale soit investie en formation. De plus, nous souhaitons instaurer un comité paritaire pour établir les besoins réels en expertises nouvelles et déterminer les formations nécessaires au perfectionnement des ingénieurs.

**« Le budget de la formation devrait être calculé et être conséquent avec l'importance du rôle des ingénieurs. »**

Rapport Gendreau, p. 21

Cette proposition est névralgique pour la reconstruction de l'expertise. En soi, il y a deux moyens de le faire : nous pouvons engager des experts, mais cela s'avère impossible dans le contexte actuel, ou nous pouvons former nos ingénieurs à l'interne et développer leurs compétences. Il nous apparaît que la proposition devrait recevoir l'acceptation et l'engouement du Gouvernement. Malheureusement, pour le moment, il en est tout autre.

### **Donnons les outils indispensables au travail des ingénieurs**

Pourrions-nous concevoir un avocat sans accès à une bibliothèque juridique ou un médecin sans stéthoscope ? C'est pourtant la situation aberrante qui se prévaut pour près de 80 % des ingénieurs du Gouvernement du Québec.

Les firmes de génie-conseil utilisent des logiciels de conception et d'analyse spécifiques au milieu de l'ingénierie et de la construction, alors que le Gouvernement refuse de fournir à une

majorité de ses ingénieurs ces logiciels. Il va de soi que cela rend difficile, parfois impossible, la vérification diligente. Dans de telles circonstances, les ingénieurs du Gouvernement utilisent des feuilles de calcul et tentent d'estimer les résultats. D'autres fois, il n'est pas possible d'ouvrir les documents fournis par le secteur privé faute de prise en charge par leurs équipements informatiques et ils doivent ainsi demander une conversion des plans en format PDF. Malgré tout, le Gouvernement demande à ses ingénieurs d'approuver et d'apposer leur signature professionnelle.

Cette situation se justifie par le souhait du Gouvernement du Québec de ne pas vouloir engager la responsabilité professionnelle de ses ingénieurs. Il s'agit d'une atteinte évidente à la déontologie des ingénieurs. Ceux-ci sont forcés d'exercer leur profession en sachant qu'ils pourraient mieux vérifier et encadrer les dossiers qu'ils signent et font progresser.

Il est grand temps que l'empiètement sur les compétences et l'indépendance des ingénieurs cesse. Nous ne pouvons plus tolérer que le sceau de notre profession soit utilisé à rabais et que notre rôle névralgique dans la gestion des infrastructures soit réduit à sa plus simple expression.

## Conclusion

Avec ce document de réflexion, nous proposons une offre formelle d'assistance au Gouvernement. Nous croyons qu'en misant sur la restauration de l'expertise interne en génie, nous pourrions grandement augmenter notre capacité à entretenir, planifier, concevoir et lancer des chantiers d'infrastructures publiques. Nous croyons que nous pouvons devenir des partenaires clés pour réaliser avec plus d'efficacité les ambitieux projets des prochaines années.

Nous avons produit ce document pour expliquer notre vision, pour que les actions que nous avons entreprises pour défendre notre responsabilité professionnelle ne soient pas demeurées sans justification. Nous avons la plus sincère conviction de rendre un précieux service au Québec en allant jusqu'au bout de notre engagement à titre d'ingénieurs. Alors que les nombreux appels aux changements

ont été ignorés, nous avons la responsabilité de défendre la saine gestion des infrastructures publiques. Nous militons pour que les ingénieurs du Gouvernement redeviennent le chien de garde des Québécois qu'ils ont déjà été.

La décision de mettre en œuvre les recommandations du rapport Gendreau repose désormais sur un choix politique du Gouvernement. Les conditions sont enfin réunies pour corriger les erreurs des gouvernements précédents. Nous espérons que le présent gouvernement répondra favorablement aux appels que lui ont lancés le juge Gendreau et le Vérificateur général du Québec.

*Donnons au Québec les moyens de ses ambitions.*



**APIGQ**

Association professionnelle  
des **ingénieurs** du **Gouvernement**  
du **Québec**